

HUM-349

Régulation et gouvernance dans le secteur public

Pasquier Martial

Cursus	Sem.	Type
Sciences humaines et sociales	BA6	Obl.

Langue d'enseignement	français
Crédits	2
Session	Eté
Semestre	Printemps
Examen	Pendant le semestre
Charge	60h
Semaines	14
Heures	2 hebdo
Cours	2 hebdo
Nombre de places	80

Remarque

Une seule inscription à un cours SHS+MGT autorisée. En cas d'inscriptions multiples elles seront toutes supprimées sans notification

Résumé

Ce cours vise à présenter et à analyser la manière dont l'État intervient dans la fourniture de services publics, les principes servant à gérer les organisations publiques et l'influence des règles imposées par le secteur public dans le management des entreprises privées.

Contenu

Pourquoi les prix de l'électricité fluctuent fortement alors que la plupart des acteurs qui produisent et/ou distribuent cette forme d'énergie sont des entreprises détenues par des collectivités publiques ? A titre d'exemple, Axpo possède 100 sites de production d'électricité en Suisse (pour l'essentiel des barrages) et exploite la centrale nucléaire de Beznau. L'entreprise est propriété des cantons et villes de la Suisse du Nord-Ouest (Zürich et Argovie).

Comme la Banque Nationale Suisse, qui est la banque centrale chargée de gérer la politique monétaire suisse est pour près d'un tiers propriété de personnes privées dont certaines étrangères ?

La loi sur le CO2 de 2011 prévoit la possibilité d'un prélèvement sur les carburants fossiles émetteurs de gaz à effet de serre (« centime climatique ») dans le but de compenser les émissions. Comment est-il possible que la fondation qui récupère les montants prélevés est gérée par les groupes pétroliers ?

Comment comprendre le fait que les rentes versées en cas de chômage le sont par des organisations publiques et privées et que les chômeurs ont le libre choix de leur caisse ?

Ces quelques exemples montrent que l'Etat intervient de manière très diverse pour réguler les tâches publiques comme les marchés privés. Il peut intervenir en créant ses propres structures (administration) pour délivrer des prestations publiques (écoles par exemple), en créant des structures rendues autonomes par la loi (universités, EPF, etc.), en ayant des participations dans des sociétés (Swisscom, RUAG, etc.) ou encore en imposant des règles à des organisations privées qui proposent des tâches publiques ou privées.

Le but du cours est de comprendre les possibilités pour l'État d'intervenir avec ses propres structures (logiques managériales) et/ou en régulant l'activité des autres acteurs (régulation). Il va s'appuyer sur de nombreux exemples et, en fonction de leur disponibilité, de présentations d'acteurs du secteur public.

Les participants choisiront un domaine de prestations publiques (électricité, prestations médicales, gestion des compensations carbone, etc.), identifieront les principaux acteurs publics et privés, les règles de fonctionnement des marchés et les comportements possibles de ces acteurs. Ces analyses s'effectueront dans le cadre de travaux de groupe.

Plan du cours

1. Les formes d'intervention
 - 1.1 L'administration
 - 1.2 La contractualisation interne et externe
 - 1.3 La régulation
2. Les modèles de gestion de l'administration
 - 2.1 La bureaucratie

- 2.2 Le new public management
- 2.3 La gouvernance démocratique
- 3. Paradoxes et complexité dans la gestion du secteur public

Mots-clés

État, management du secteur public, régulation, (dys-)fonctionnement des marchés, approche systémique

Acquis de formation

A la fin de ce cours l'étudiant doit être capable de:

- Evaluer les différentes formes d'intervention de l'Etat
- Structurer les intentions politiques et les réalisations pratiques
- Analyser un marché ou une offre de services publics sous l'angle de leur régulation ainsi que les implications en termes de management des organisations
- Donner un exemple et transposer les connaissances apprises en cours à des situations concrètes

Compétences transversales

- Dialoguer avec des professionnels d'autres disciplines.
- Être conscient des implications sociales et humaines liées au métier de l'ingénieur.
- Être conscient et respecter les règles de l'institution dans laquelle vous travaillez.
- Accéder aux sources d'informations appropriées et les évaluer.

Méthode d'enseignement

Enseignement transmissif (présentation des modèles d'intervention et des principes d'actions), présentation d'études de cas, discussion de cas en groupes

Travail attendu

- Assimilation des théories et principes présentés en cours
- Lecture et analyse critique de documents officiels (rapports, textes de loi, etc.)
- Travail de groupe pendant les séances de cours (analyse d'un marché régulé)

Méthode d'évaluation

Un tiers de l'évaluation porte sur la présentation d'un cas concret (travail de groupe) et deux tiers sur un examen écrit.